

LES SAVOIR-FAIRE DE LA MARÉCHALERIE : PRATIQUES D'ATELIER DE LA GARDE RÉPUBLICAINE



*Technique de forge à trois marteaux,
30 juillet 2019. © Fabrice
Bourdeau / Garde républicaine,
2019.*



*Fer à cheval, 30 juillet 2019. © Ma-
guye Thioub et Anne-Sophie Rieth,
2019.*



*Technique de ferrage « à la fran-
çaise », 30 juillet 2019. © Fabrice
Bourdeau / Garde républicaine,
2019.*

Description sommaire

Progressivement remplacé par les blindés dans le courant du XX^e siècle, le cheval a su garder une place, symbole de mémoire et de prestige, au sein de l'institution militaire. L'histoire du cheval militaire s'inscrit dans le temps long et trouve son institutionnalisation avec la création des écoles militaires à la fin du XVIII^e siècle. De nos jours, ce crédit distinctif repose essentiellement sur l'École de cavalerie de Saumur, l'École militaire, le Centre sportif d'équitation militaire de Fontainebleau et le régiment de cavalerie de la Garde républicaine, soit environ 1200 chevaux militaires.

Les maréchaux-ferrants militaires, gardiens des traditions héritées de la très célèbre École de maréchalerie de Saumur, perpétuent un savoir-faire traditionnel. Ceux de la Garde républicaine ont une place particulière dans ce paysage puisqu'ils assurent le rôle de conservatoire vivant des pratiques liées à la forge à trois marteaux et à la ferrure à la française.

Décrire et analyser les pratiques et les savoirs de la maréchalerie de la Garde Républicaine, de façon à envisager des mesures de sauvegarde de ce patrimoine immatériel, consiste à définir les techniques traditionnelles liées au travail de la forge à deux ou trois marteaux et de la ferrure à la française, identifier la figure du maréchal-ferrant de la Garde républicaine et ses savoirs techniques et théoriques et comprendre l'imbrication entre lieux de savoir et lieu de savoir-faire au sein de la Garde républicaine.

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

I.1. Nom

Les savoir-faire de la maréchalerie : pratiques d'atelier de la Garde républicaine

I.2. Domaine(s) de classification, selon l'UNESCO

Savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel

I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

Symbole de mémoire et de prestige, le cheval militaire conserve une place au sein de l'institution militaire. Aujourd'hui, ce crédit distinctif repose essentiellement sur l'École de cavalerie de Saumur, l'École militaire, le Centre sportif d'équitation militaire de Fontainebleau et le régiment de cavalerie de la Garde républicaine, soit environ 1200 chevaux militaires. Les maréchaux-ferrants militaires, gardiens des traditions héritées de la très célèbre École de maréchalerie de Saumur, perpétuent un savoir-faire traditionnel.

La Garde républicaine est commandée par un général de division. Elle est constituée de deux régiments d'infanterie, un régiment de cavalerie, un état-major et des formations musicales. Le régiment de cavalerie est qualifié de « plus grande formation montée au monde » et forme la dernière unité montée des forces armées françaises. Il s'articule en trois escadrons de marche qui effectuent le service général du régiment de cavalerie, un escadron de réserve, un escadron hors rang et un centre d'instruction.

Les maréchaux-ferrants de la Garde républicaine ont une place particulière dans ce paysage, puisqu'ils assurent le rôle de conservatoire vivant des pratiques liées à la forge à trois marteaux et à la ferrure à la française.

I.4. Localisation physique

Lieu(x) de la pratique en France

Les ateliers de forge du régiment de cavalerie de la Garde républicaine se répartissent sur trois sites, tous situés en Île-de-France :

– *Caserne des Célestins, Paris 4^e*

Située au cœur de Paris, dans le 4^e arrondissement, la caserne des Célestins est le siège de l'État-major de la Garde républicaine et celui du régiment de cavalerie. Elle accueille le 1^{er} escadron et son écurie, l'écurie de la Reprise des Douze, l'écurie d'État-major, l'escadron hors-rang du régiment de cavalerie, le chœur de l'Armée française et l'orchestre symphonique de la Garde républicaine. La caserne a été construite entre 1890 et 1901 sur les restes d'un ancien couvent qui servait de casernement depuis la Révolution. Jacques Hermant est l'architecte désigné par la Ville de Paris pour mener à bien le projet. Les plans des nouveaux bâtiments tirent parti de la topographie du terrain, un triangle imbriqué dans un trapèze. Il pense la bissectrice comme un axe de symétrie, la pointe du triangle donnant sur le boulevard Henri-IV et la rue Sully. On y trouve des bâtiments d'habitation pour les gardes et leur famille, des écuries, le grand manège Battesti, doté d'une charpente métallique de type Eiffel, une piste de galop et une cour d'honneur extérieure. L'atelier de

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

maréchalerie fonctionne aujourd'hui avec une forge au gaz pour des raisons de sécurité et de salubrité.

– *Quartier Carnot, Paris 12^e*

Le quartier Carnot abrite les 2^e et 3^e escadrons au cœur du bois de Vincennes, sur l'esplanade Saint-Louis. Construit en 1892 et accueillant successivement l'Artillerie, le Génie, le Train des équipages militaires, *etc.*, il s'inscrit dans la problématique militaire des garnisons situées aux portes de Paris. La Garde républicaine s'y installe en 1973. Carnot se distingue des Célestins par un nombre plus limité de bureaux et de logements, laissant ainsi une place plus importante aux infrastructures équestres : des écuries, deux manèges, trois carrières, une piste de galop. Son atelier de maréchalerie est le seul à fonctionner encore avec une forge au charbon.

– *Centre d'instruction Goupil, Saint-Germain-en-Laye*

Le quartier Goupil installé dans des bâtiments datant du XIX^e siècle se trouve à l'orée de la forêt de Saint-Germain-en Laye. À l'origine dépôt de fourrage pour alimenter les divisions de cavalerie parisiennes, il héberge depuis 1966 le centre d'instruction du régiment de cavalerie. On y forme les nouveaux gardes républicains affectés au régiment. C'est dans son atelier de maréchalerie avec sa forge au gaz, que les jeunes chevaux apprennent à accepter la ferrure.

Pratique similaire en France et/ou à l'étranger

Non renseigné

I.5. Description détaillée de la pratique

Les techniques traditionnelles du travail de la forge à deux ou trois marteaux et de la ferrure à la française pratiquées par les maréchaux-ferrants de la Garde républicaine

Dans la maréchalerie civile, on travaille à partir de fers à cheval pré-formés industriellement. Les maréchaux-ferrants n'interviennent sur le métal que pour adapter le fer au pied du cheval. Le fonctionnement de la forge de la Garde républicaine est tout à fait original à cet égard. Les maréchaux-ferrants travaillent à partir d'une barre de fer, dite « lopin », qu'ils vont façonner par l'opération du forgeage, c'est-à-dire l'action de mettre en forme à chaud ou à froid, par déformation plastique, un métal ou un alliage métallique par le rapprochement d'un « outil de choc » (marteau) et d'un « support » (enclume).

Dans l'opération de forge à trois marteaux, trois acteurs interviennent : « le petit marteau » ou « forger », qui est le chef d'orchestre, donne le carillon/le rythme et positionne le fer sur l'enclume ; « le frappeur » avec une masse va écraser la matière » ; « le rabatteur » va enlever les imperfections.

La chaîne opératoire de fabrication du fer à cheval peut être découpée en quatre grandes phases : mise en forme de la branche externe (martelage, estampage) ; mise en forme de la branche interne (martelage, estampage) ; mise en forme du pinçon (martelage) ; finition (polissage, brossage).

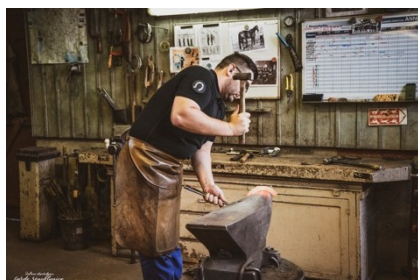
Le forgeage à trois marteaux suit un rythme précis à quatre temps : trois temps frappés et un quatrième temps non frappé durant lequel le « forger » peut bouger la pièce. Selon l'étape à laquelle on se situe, les maréchaux-ferrants alternent entre la technique à deux ou à trois marteaux.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

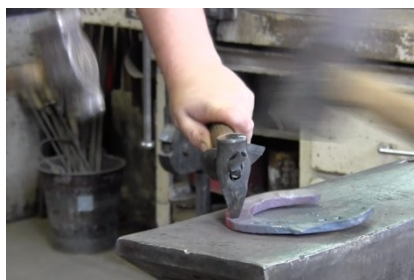
PHASE	SÉQUENCES	ACTEURS	OUTILS
Mise en forme de la branche externe	1/ Martelage - mise en forme générale Le travail se fait à trois marteaux. Le « forger » tient et manœuvre la barre de fer avec une tenaille et indique par de petits coups de marteau le début de la frappe, son rythme, son intensité, son interruption. Le « frappeur » et le « rabatteur » abaissent leur masse alternativement de façon à donner la forme générale. Une telle opération demande un synchronisme parfait. La masse doit être manœuvrée de façon à pouvoir développer une force optimale, mais également à pouvoir se stopper immédiatement en cours de développement. - affinement de la forme Le « forger » travaille seul avec un marteau et une tenaille en mettant en œuvre plus spécifiquement la technique du bigornage, qui consiste à donner la forme arrondie à la branche en s'appuyant sur l'extrémité de l'enclume, la bigorne. Il affine les rives interne et externe du fer. - mise au feu Le fer est remis au feu pour un temps de chauffe.	3 maréchaux-ferrants	1 marteau à forger à boule tête carrée, 2 masses, 1 tenaille de forge
	2/ Estampage - percement des étampures - percement des contre-perçures	1 maréchal-ferrant 1 maréchal-ferrant	1 marteau à forger à boule tête carrée, 1 tenaille de forge 1 tenaille de forge
	3/ Mise au feu Le fer est remis au feu pour un temps de chauffe.	1 maréchal-ferrant	1 marteau à forger à boule tête carrée, 1 marteau à étamper, 1 tenaille de forge
		2 maréchaux-ferrants	1 marteau à forger à boule, 1 tenaille de forge, 1 poinçon à déboucher les étampures
		1 maréchal-ferrant	1 tenaille de forge
Mise en forme de la branche ex-	Le travail se fait symétriquement et les opérations précédentes sont réalisées une seconde fois à l'identique en res-		

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

terne	pectant les trois étapes de martelage, d'estampage et de chauffe.		
Mise en forme du pinçon	1/ Martelage - affinement de la pointe en forme triangulaire Après avoir été chauffé, le fer est travaillé par le « forger » seul. Il s'agit d'une étape délicate durant laquelle il faut réduire le fer à quelques millimètres en formant une avancée triangulaire. Il est formé à l'horizontal. - redressement du pinçon Le forger redresse le pinçon en prenant appui sur l'enclume.	1 maréchal-ferrant	1 marteau à forger à boule tête carrée, 1 tenaille de forge
	2/ Mise au feu Le fer est remis au feu pour un temps de chauffe.	1 maréchal-ferrant	1 marteau à forger à boule tête carrée, 1 tenaille de forge
		1 maréchal-ferrant	1 tenaille de forge
Finition	1/ Polissage Le « forger » affine les éponges.	1 maréchal-ferrant	1 lime
	2/ Brossage Le « forger » donne sa couleur définitive à l'extérieur du fer.	1 maréchal-ferrant	1 brosse métallique



III. 1. Mise en forme de la branche externe du fer. Affinement de la forme selon la technique du bigornage, 31 juillet 2019. © Fabrice Bourdeau / Garde républicaine, 2019.



III. 2. Percement des étampures, 31 juillet 2019. © Magueye Thioub. Anne-Sophie Rieth, 2019.



III. 3. Percement des contre-perçures, 31 juillet 2019. © Magueye Thioub. Anne-Sophie Rieth, 2019.



III. 4-5. Mise en forme du pinçon, 31 juillet 2019. © Magueye Thioub. Anne-Sophie Rieth, 2019.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

La ferrure vise à protéger la corne des pieds de l'animal. À cette fin, le ferrage est l'action de poser un fer sous les sabots d'un animal. En maréchalerie équine, deux grandes écoles existent : le ferrage dit « à l'anglaise » et le ferrage dit « à la française ». Les maréchaux-ferrants de la Garde républicaine ferment autant que possible « à la française » et à chaud.

Cette pratique diffère du ferrage « à l'anglaise » pratiquée dans la maréchalerie civile, dans la mesure où elle nécessite la présence de deux personnes, le maréchal-ferrant et le teneur de pied qui à l'origine était le cavalier. Cela implique de fait une modification de la position et donc du geste technique.

Néanmoins, en dehors du travail de contention, la chaîne opératoire est la même : parage du pied ; ajustage du fer (tournure, ajusture, relevé de pince) ; portage à chaud ; brochage, rivetage et finition. Selon l'étape à laquelle on se situe, les maréchaux-ferrants alternent entre la technique « à la française » et celle « à l'anglaise ».

PHASE	SÉQUENCES	ACTEURS	OUTILS
Déferrage	<p>1/ Redressement des rivets</p> <p>2/ Dépose du fer</p> <p>Le maréchal-ferrant saisit le fer par une branche dans le bec de la tricoise. D'un geste de bascule sec et rapide vers l'intérieur du pied, il décolle progressivement les branches du fer du sabot.</p>	<p>1 maréchal-ferrant, 1 teneur de pied</p> <p>1 maréchal-ferrant, 1 teneur de pied</p>	<p>1 mailloche, dérivoir ou rogne-pied ou râpe droite sans manche, 1 contention, 2 tabliers de peau</p> <p>1 tricoise à déferer, 1 brosse, 1 contention, 2 tabliers de peau</p>
Parage	<p>1/ Nettoyage de la sole et de la fourchette</p> <p>Le maréchal-ferrant enlève l'excès de corne, afin de préparer la face interne du pied à recevoir le fer.</p> <p>2/ Finition de la sole et de la fourchette</p> <p>Le maréchal-ferrant râpe la sole et la fourchette afin d'obtenir une régularité de plan parfaite, « trouver la bonne réunion de la sole et de la ligne blanche ». Son sens de l'observation est sollicité afin d'évaluer les opérations nécessaires à réaliser pour ramener le pied à une forme proportionnée et corriger les aplombs.</p>	<p>1 maréchal-ferrant, 1 teneur de pied</p> <p>1 maréchal-ferrant</p>	<p>1 rénette, 1 mailloche, 1 tablier de peau</p> <p>1 râpe à sabots, 1 renette annulaire, 1 tablier</p>
Ajustage du fer	<p>1/ Mise au feu</p> <p>Le fer est mis au feu pour un temps de chauffe.</p> <p>2/ Ajustage à chaud</p>	<p>1 maréchal-ferrant</p> <p>1 maréchal-ferrant, 1 teneur de pied</p>	<p>1 tenaille de forge, 1 tablier</p> <p>1 tenaille de forge, 1 compas de pied,</p>

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

	<p>Le maréchal-ferrant applique le fer encore chaud sur la corne quelques secondes seulement. Celle-ci se consume et brûle en dégageant une fumée épaisse et âpre associée à une odeur caractéristique. Cette opération est nécessaire pour donner au fer la dimension et la forme exacte qui correspondent au contour du pied. Elle doit tenir compte de la garniture nécessaire au fonctionnement du sabot en offrant un débord de quelques millimètres par rapport à la paroi.</p> <p>3/ Tournure, ajusture, relevé de pince - tournure</p> <p>La forme du pied mémorisée, le maréchal-ferrant va mettre le fer le plus fidèlement possible à la forme du pied en le travaillant à chaud sur l'enclume.</p> <p>- ajusture</p> <p>Le maréchal-ferrant va faire un chanfrein sur la rive interne du fer, en pince, sur la face supérieure du pied, de façon à ce que la sole ne soit pas comprimée sur le fer.</p> <p>- relevé de pince</p> <p>Le maréchal-ferrant relève la pince du fer pour faciliter le départ du pied.</p>	<p>neur de pied</p> <p>1 maréchal-ferrant</p>	<p>1 contention, 2 tabliers de peau</p> <p>1 marteau à forger à boule tête carrée, 1 tenaille de forge, 1 enclume, 1 tablier de peau</p>
<p>Portage à chaud</p>	<p>Le maréchal-ferrant tient le fer grâce à un compas dont les extrémités sont disposées dans les deux dernières étampures du fer et positionne celui-ci « dans le sens de la fourchette », c'est-à-dire dans l'axe du pied. Il analyse la tournure du fer pour voir si elle correspond bien au pied. Il observe la position des étampures, afin de savoir si les clous entreront bien dans la ligne blanche et non dans la paroi. Si nécessaire, il retourne à son enclume pour ajuster la tournure.</p>	<p>1 maréchal-ferrant, 1 tenneur de pied</p>	<p>1 compas, 1 contention, 2 tabliers de peau</p>
<p>Brochage</p>	<p>Le maréchal-ferrant râpe les talons pour empêcher une ouverture trop importante lors de l'amorti du pied. Il choisit des clous adaptés à la taille du fer et à la nature du pied. Guidé par les étampures, il broche les clous parallèlement à la muraille du sabot. Les clous</p>	<p>1 maréchal-ferrant, 1 tenneur de pied</p>	<p>1 râpe à sabot, 1 brochoir, des clous, 1 contention, 2 tabliers de peau</p>

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

	doivent ressortir sur une même ligne. Il rabat les pointes des clous, afin que si le cheval bouge le teneur de pied ne soit pas blessé.		
Rivetage	Le maréchal-ferrant coupe les pointes des clous. Il pratique un évidement dans la paroi du sabot. Il « mate » le clou avec la mailloche tout en maintenant le clou de la tricoise près de la pointe du clou coupée. Le bout du clou se recourbe légèrement. Il est rabattu dans l'encoche préalablement réalisée. La qualité d'un bon rivet se juge au toucher, puisqu'il doit être imperceptible lorsque l'on passe le doigt dessus.	1 maréchal-ferrant	1 tricoise, 1 dégorgoir, 1 mailloche, 1 râpe à sabot, 1 trépied, 1 tablier de peau
Finition	Le maréchal-ferrant râpe la paroi du sabot de façon à ne laisser aucun élément abrasif en évitant les rivets ce qui les affaiblirait.	1 maréchal-ferrant	1 râpe à sabot, 1 trépied, 1 tablier de peau



Ill. 6. Ferrure à la française. Mise en place d'une contention par le teneur de pied, 31 juillet 2019. © Fabrice Bourdeau / Garde républicaine, 2019.



Ill. 7. Dépose du fer par le maréchal-ferrant à l'aide de la tricoise à déferer, 31 juillet 2019. © Fabrice Bourdeau / Garde républicaine, 2019.



Ill. 8. Parage du pied avec la rénette, 31 juillet 2019. © Magueye Thioub. Anne-Sophie Rieth, 2019.



Ill. 9. Pied en cours de parage, 31 juillet 2019. © Magueye Thioub. Anne-Sophie Rieth, 2019.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Ill. 10. Parage du pied avec la rénette annulaire, 31 juillet 2019. © Magueye Thioub. Anne-Sophie Rieth, 2019.



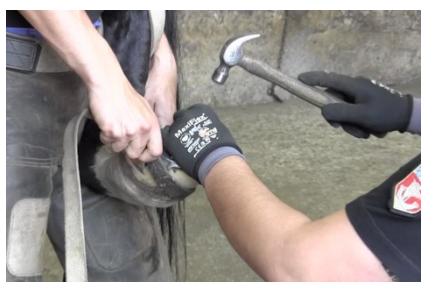
Ill. 11. Ajustage du fer à chaud, 31 juillet 2019. © Fabrice Bourdeau / Garde républicaine, 2019.



Ill. 12. Pose du deuxième clou, 31 juillet 2019. © Magueye Thioub. Anne-Sophie Rieth, 2019.



Ill. 13. Fer avec deux clous posés et brochés, 31 juillet 2019. © Magueye Thioub. Anne-Sophie Rieth, 2019.



Ill. 14. Pose du troisième clou avec le brochoir, 31 juillet 2019. © Magueye Thioub. Anne-Sophie Rieth, 2019.



Ill. 15. Fer avec six clous posés et brochés, 31 juillet 2019. © Magueye Thioub. Anne-Sophie Rieth, 2019.



Ill. 16. Finition à la râpe à sabot, le pied du cheval reposant sur un trépied, 31 juillet 2019. © Fabrice Bourdeau / Garde républicaine, 2019.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les savoirs théoriques et savoir-faire techniques du maréchal-ferrant de la Garde républicaine

Les maréchaux-ferrants de la Garde républicaine font partie de l'escadron hors rang, unité support du régiment de cavalerie, au même titre que la fanfare de cavalerie. Pour rejoindre la maréchalerie de la Garde républicaine, il faut avoir suivi une formation classique dans le civil (CAPA/BEPA/BTM maréchalerie). Les candidats sont recrutés en qualité de sous-officiers commissionnés rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie, en tant que gendarmes adjoints (GAV) et nouvellement en tant qu'assimilé gendarme. Les fonctions de maréchal-ferrant exercées au sein de la gendarmerie nationale impliquent les qualités inhérentes au statut militaire : « neutralité et obligation de réserve, disponibilité, adaptabilité, loyalisme et sens élevé du service ». Leurs missions sont : ferrure des chevaux du régiment de cavalerie et forgeage des fers nécessaires au sein des casernes du régiment, à l'occasion de tous les déplacements des chevaux du régime que ce soit pour les services en région parisienne (escorte, cérémonie, *etc.*) ou lors de prestations en province et à l'étranger (notamment en Nouvelle-Calédonie) ; démonstrations de forgeage à trois marteaux à l'occasion de manifestations.

L'atelier de forge est organisé selon une hiérarchie établie et voit différents acteurs évoluer en son sein. Le chef d'atelier est responsable du recrutement, de la formation (maître d'apprentissage BEPA 3^e année), de la gestion des tâches administratives, des ressources humaines, de la réalisation des notations, de la gestion des fournitures et de l'approvisionnement pour lesquels il dispose d'un budget propre alloué pour l'année. Il continue de ferrer et assure la liaison avec les vétérinaires. Le chef de forge est sous-officier de gendarmerie, minimum CT1 voir CT2. Il est responsable de son personnel et de sa formation, ainsi que du suivi des chevaux de son unité. Il doit forger une certaine quantité de fers pour faire tourner son cheptel et assurer le suivi des ferrures classiques et orthopédiques. L'équipe de maréchaux-ferrants est constituée de SOG, CSTAGN, GAV et assure la continuité de la formation, le contrôle de qualité des ferrures et l'immatriculation des chevaux.

Ainsi, près de 4 tonnes de laminés et 15 tonnes de charbon sont utilisés à la Garde républicaine chaque année pour réaliser entre 12 000 et 15 000 fers principalement en saison hivernale et ferrer les quelque 480 chevaux du régiment de cavalerie toutes les six semaines (selon les missions, comme la surveillance de l'entrée de l'Eurotunnel à Calais par exemple, le rythme de ferrage peut être réduit à quatre semaines). En raison du rythme soutenu, la planification se doit d'être optimale, afin que le régiment soit opérationnel en tout temps et en tout lieu.

Le film réalisé à partir de l'enquête ethnologique dans l'atelier de maréchalerie du quartier Carnot vient illustrer l'ensemble de ces données techniques.

I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

Français

I.7. Éléments matériels liés à la pratique

Patrimoine bâti

Sur les trois sites du régiment de cavalerie (casernes des Célestins, Paris 4^e ; quartier Carnot, Paris 12^e ; centre d'Instruction Goupil à Saint-Germain-en-Laye), qui possèdent chacun une forge, lieux de savoir et lieux de savoir-faire sont imbriqués au sein de la Garde républicaine.

On retrouve dans la disposition des bâtiments accordés aux maréchaux-ferrants et aux vétérinaires sur ces trois sites de la Garde républicaine, la lecture historique du lien entre savoirs vétérinaires et maréchalerie. En ce qui concerne les ateliers de maréchalerie plus spécifiquement, on distingue systématiquement deux aires de travail : l'espace de forgeage et attenant l'espace de ferrage. Le

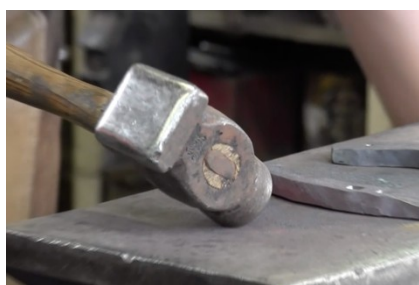
FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

premier est vaste et bien éclairé, à plafond élevé. Le second est spacieux, clair et bien aéré tout en étant protégé des intempéries. L'organisation des ateliers laisse transparaître les valeurs d'ordre et de hiérarchie militaire. La forge, élément central de l'espace de forgeage, est composée de trois parties : le foyer, la hotte, la soufflerie. Les espaces individuels des équipes à trois marteaux s'organisent autour. Ils trouvent leur matérialité dans l'enclume « maréchale » (munie d'une seule bîgorne proéminente et opposée à une extrémité carrée, le « cul » de l'enclume) solidement enchâssée sur des coins en bois et en fer dans un grand billot de bois, renforcé d'un cerclage métallique destiné à réduire les vibrations en en absorbant une partie, enfoncé dans le sol. Le lieu est optimisé tout en gardant un espace de circulation minimum nécessaire à la pratique et les quatre murs sont tapissés d'étagères pour le stockage des fers, d'établis de travail pour les finitions, de meubles de rangement, etc. Ce schéma se distingue de celui de la maréchalerie civile où l'on a observé une mutation de l'atelier qui est désormais devenu mobile (tous les outils nécessaires à l'ajustement des fers sont concentrés dans une camionnette).

Le film réalisé à partir de l'enquête ethnologique dans l'atelier de maréchalerie du quartier Carnot vient illustrer l'ensemble de ces données techniques.

Objets, outils, matériaux supports

Les outils utilisés par les maréchaux-ferrants de la Garde républicaine ont peu évolué depuis les débuts de la maréchalerie, que ce soit en termes de forme ou d'appellation. Ils sont néanmoins de plus en plus ergonomiques par souci de résistance à la pénibilité du travail. On peut dans le film de l'enquête ethnologique voir les différents outils utilisés pour le forgeage à trois marteaux (marteau à forger à boule tête carrée, masse, marteau à étamper, tenaille de forge, poinçon à déboucher les étampures, brosse métallique) et le ferrage « à la française » (contention, trépied, mailloche, tri-coise à déferer, tenaille de forge, dérivoir, rogne-pied, râpe droite sans manche, râpe à sabot, rénette, rénette annulaire, compas de pied, brochoir, clous, brosse) associés aux gestes des maréchaux-ferrants.



Ill. 17. Outil de forge : marteau à forger à boule tête carrée, 31 juillet 2019. © Magueye Thioub. Anne-Sophie Rieth, 2019.



Ill. 18. Outil de forge : enclume, tenaille de forge et fer à cheval, 31 juillet 2019. © Magueye Thioub. Anne-Sophie Rieth, 2019.



Ill. 19. Tenue du fer incandescent avec la tenaille de forge, 31 juillet 2019. © Magueye Thioub. Anne-Sophie Rieth, 2019.

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

La formation des maréchaux-ferrants de la Garde républicaine se construit autour de deux aspects : l'acquisition de savoirs théorico-pratiques, obtenus lors de la formation en maréchalerie civile, donnant les bases du métier en matière de ferrage et de connaissances anatomiques ; l'acquisition de savoir-faire originaux en matière de forgeage et de ferrage « à la française » dans l'atelier auprès d'un maître de forge. Aussi, les nouvelles recrues sont intégrées au quartier Goupil pour cinq mois d'instruction. À l'issue de cette période, ils sont incorporés à la forge de leur unité, où ils exercent leur métier sous la direction du maître de forge qui continue à assurer leur formation. Il en ressort que le métier de maréchal ferrant est un métier de la pratique, dont l'apprentissage se fait dans l'atelier. Il faut en moyenne cinq années pour acquérir la technique de la forge à trois marteaux. Le jeune maréchal-ferrant passe par différents postes pour faire ses preuves avant de devenir « forgeron ». Il commence par la chauffe des pièces et l'entretien du foyer de forge. Puis, il devient « frappeur » pour plus ou moins douze mois, selon sa progression. Là, il va apprendre à faire le « métronome », c'est-à-dire taper au bon endroit, toujours au même rythme. Une fois ce poste maîtrisé, l'apprenti devient « rabatteur », dont le rôle est, comme son nom l'indique, de rabattre le métal pour faciliter le travail du « frappeur ». Dans le même temps, il va progressivement apprendre à tenir les tenailles avant de devenir un jour « forgeron ». Du rapport à l'animal aux sciences vétérinaires, la transmission des savoir-faire et des gestes se fait par la vue et l'oral, la reproduction et la répétition des gestes, en appliquant les recommandations du maître de forge dans l'atelier. La formation du maréchal-ferrant peut être complétée. Des stages peuvent alors être réalisés, notamment à l'École militaire d'équitation de Fontainebleau, pour obtenir un certificat technique du premier degré (CT1) ou un CT2 en maréchalerie, qui donnent respectivement accès au statut de maître maréchal et de premier maître maréchal.

II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission

Pour les nécessités de son service, la Garde républicaine perpétue, sous forme d'ateliers de traditions, des métiers anciens : les selliers-bourelliers entretiennent les selles et les harnachements d'arme utilisés par le régiment de cavalerie et qui datent pour les plus anciens de la première guerre mondiale ; les casquiers confectionnent les coiffes de tradition de la Garde républicaine ; les armuriers soudent, fourbissent et polissent les quelque 1300 sabres de modèle 1822, 1845 et 1923 utilisés dans les unités ; le tailleur-modéliste de la Garde républicaine confectionne les uniformes anciens des fantassins et cavaliers lors de reconstitutions historiques. Il est important d'associer à ces métiers d'art, le travail des maréchaux-ferrants de la Garde républicaine. En effet, l'apprentissage de la forge à trois marteaux et de la ferrure « à la française » est leur apanage, car elles ne sont plus enseignées dans les écoles de maréchalerie civile, où seule la forge individuelle et la ferrure « à l'anglaise » sont enseignées.

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

L'histoire du cheval militaire s'inscrit dans le temps long et trouve son institutionnalisation avec la création des écoles militaires à la fin du XVIII^e siècle. S'il a été progressivement remplacé par les blindés dans le courant du XX^e siècle, il a conservé une place particulière au sein de l'institution militaire.

Histoire de la maréchalerie

Le pied du cheval a toujours fait l'objet de soins particuliers et ce dès l'Antiquité, où, sur le pourtour du bassin méditerranéen, on endurcissait la corne en faisant marcher l'animal sur des terrains caillouteux. Xénophon parle de l'*embatai*, une pièce de cuir lacée destinée à protéger le sabot sur les terrains abrasifs. C'est avec le monde romain que l'usage de l'hipposandale, une semelle métallique fixée au sabot par des lacets, se généralise. Si des fouilles de *tumuli* de guerriers mongols du I^{er} siècle après Jésus-Christ ont mis au jour des fers circulaires, fixés uniquement sur les branches externes, et que l'on trouve mention dans un traité byzantin militaire, *De re strategica* (VI^e siècle), de plaques de fer placées sous les sabots des chevaux, il faut attendre le IX^e siècle pour voir l'usage du fer à cheval se généraliser en Europe, comme le démontrent les fouilles du site de Charavines (Isère), où ont été trouvées des séries de fer d'un modèle uniforme : de petite taille (10 cm de longueur et de largeur, 0,5 cm d'épaisseur environ), de forme ovale avec des bords ondulés et six estampures ; peu épais, sans ergot antérieur ni talon, les clous ont une tête rectangulaire. Ce type de fer est désormais bien connu aux X^e et XI^e siècles dans de nombreux sites médiévaux d'Europe occidentale.

Les savoir-faire de la maréchalerie sont progressivement mis en récit avec les traités de Cesare Fiaschi (1556), Jacques de Solleysel (1664), François Alexandre de Garsault (1771), Philippe-Étienne Lafosse (1803) et Claude Bourgelat (1804). Si la part belle est faite aux différents types de ferrure, les acteurs sont absents de l'iconographie et définis par leurs outils. Néanmoins, à ce phénomène s'associe la spécialisation du métier de maréchal-ferrant, qui est un maître du vivant dans le monde des arts et des techniques.

Le nom même de maréchal-ferrant traduit l'interaction entre équitation militaire et équitation civile. En effet, l'étymologie du nom se rapporte au vocable d'origine francique, *marhskalk* (formé de *marah*, cheval, et de *skalk*, serviteur ou domestique) et évolue en latin *mariscaldus*, dont la première occurrence est relevée dans les prescriptions de la loi salique au début du VI^e siècle. L'appellation « maréchal », celui qui s'occupe des chevaux, apparaît en France au XII^e siècle. Il est alors rattaché aussi aux offices liés à l'usage des chevaux et aux écuries : les maréchaux, la maréchaussée, le maréchalat. L'iconographie médiévale met en scène à plusieurs reprises ces personnages, notamment à travers la technique à trois marteaux. Il faut attendre la fin du XVI^e siècle et le début du XVII^e siècle, pour que le mot « maréchal-ferrant » désigne l'artisan de forge et le soigneur de chevaux spécialisés. Avec les charges curiales, une élite se dessine selon la culture des apparences et le mérite de la technique. En 1730, la Grande et la Petite Écurie offrent huit charges de maréchal. En 1753, ces maréchaux exercent par quartier et séjournent à Versailles quatre mois par an. Ils font fonctionner leur atelier parisien grâce aux compagnons.

Histoire de la maréchalerie militaire

La formation des maréchaux-ferrants a suscité de nombreuses réflexions au cours des derniers siècles. Le comte Drummond de Melfort en 1776 affirmait que « *la ferrure regardée comme nécessaire, embrasse tant de parties essentielles à la conservation du cheval qu'il serait à désirer qu'il y eut une école tenue par les plus grands maîtres en ce genre, où chaque régiment enverrait des sujets qui se formeraient sur des principes solides, et qui en revenant à leurs corps, y deviendraient, en quelque sorte, presque aussi utiles à la conservation des chevaux que les chirurgiens majors à celle des hommes* ». Une des premières tentatives de réhabilitation de cette profession de première nécessité fut entreprise par Napoléon I^{er}, qui assistait systématiquement et personnellement aux ferrures effectuées par les élèves de l'École militaire.

L'idée ne prit forme qu'en 1826 avec la création d'une école de maréchalerie annexée à l'École de cavalerie de Saumur. Son importance et son caractère unique en font rapidement un centre de référence pour les professionnels, que ce soit en matière de formation ou de recherche. La formation est sanctionnée par le brevet de sous-maître maréchal-ferrant (CT1) et de maître maréchal-ferrant

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

(CT2). Au-delà de la formation, l'École de maréchalerie de Saumur participe activement aux efforts de guerre en forgeant des centaines de milliers de fers (200 000 pour les chevaux en 1869, 306 000 pour les mulets en 1916), mais surtout elle joue un rôle majeur dans l'amélioration des techniques en testant de nombreuses méthodes. Ce haut lieu de la formation militaire en maréchalerie fut contraint d'évacuer Saumur en juin 1940 pour rejoindre Tarbes. Elle retrouve les terres angevines en 1945. En 1948, les élèves ne retournent pas à Saumur, où l'école a été détruite pendant la guerre, mais intègrent le Centre d'instruction et de formation des vétérinaires des Armées de Compiègne. Puis, en 1976, le site de Fontainebleau devient le Centre sportif d'équitation militaire et se consacre logiquement à la formation en maréchalerie dans les armées. L'influence de l'École de maréchalerie des Armées est encore perceptible aujourd'hui chez certains maréchaux, notamment dans leur conception de la forge et de la ferrure. Plus de 6000 maréchaux ont bénéficié de cette formation entre 1907 et 1940, parmi lesquels un très grand nombre ont exercé ensuite dans le civil et formé d'autres apprentis sur le même modèle.

Au début du XX^e siècle, les maîtres maréchaux-ferrants des armées sont tenus d'assurer le forgeage et le ferrage nécessaires à l'entretien des chevaux de leur unité. Ils sont rémunérés selon un principe d'abonnement, c'est-à-dire un contrat passé avec les autorités militaires et renouvelable chaque année au prorata du nombre de chevaux à l'entretien. Le maréchal abonnataire est alors tenu de ferrer les chevaux selon les critères réglementaires et de se fournir en outillage et matières premières, en conséquence de quoi il touchera une somme fixe. L'abonnement sera remplacé par un système de gestion directe, par lequel les services de gestion militaire règlent la totalité des commandes et des approvisionnements. La gestion directe à la Garde républicaine a pris acte en 1980.

Histoire de la Garde républicaine

Depuis sa création en 1802, la Garde municipale de Paris, héritière de nombreux corps ayant garanti la sécurité de la capitale et des institutions, est appelée à changer de nom de nombreuses fois avant de prendre celui définitif de Garde républicaine. Au XIX^e siècle, elle a vocation à garantir l'ordre dans la capitale, tant par une action préventive et dissuasive que par une action répressive. Elle intègre la gendarmerie le 1^{er} février 1849. Mais dès le milieu du XIX^e siècle, son régiment de cavalerie assure aussi bien des services d'honneur que de sécurité, en complément du 1-11^e régiment de cuirassiers, qui parfois sert également au maintien de l'ordre. Traversant les régimes et les révolutions, elle apparaît comme un facteur de stabilisation au sein de la capitale, même si elle n'est alors pas épargnée par les émeutiers. Seule la création de la gendarmerie mobile en 1921 et les événements violents de 1934 vont contribuer à la détourner des opérations de maintien de l'ordre pour la réserver à celle des services d'ordre moins sensibles. Le régiment de cavalerie, qui a pris part à toutes ces opérations, entretient depuis une culture de l'intervention à cheval en matière de sécurité publique. En outre, depuis le départ pour le front des cuirassiers en 1914, le régiment, non mobilisable, voit sa place au sein du protocole d'État et dans les honneurs nationaux s'affermir. Durant l'entre-deux guerres, une cohabitation des deux forces s'établit. Mais à partir de la seconde guerre mondiale, à la suite des discussions d'unités montées et à la motorisation définitive des forces armées et de la gendarmerie, le régiment de cavalerie demeure la seule unité montée à entretenir ce savoir double en matière d'honneur et de sécurité. Il demeure également le dépositaire de l'héritage et des traditions de cette longue histoire équestre au sein d'une unité constituée, de structure régimentaire, avec tous les services de soutien et d'expertise qui s'y rapportent (maréchalerie, vétérinaire).

III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

La technique de forge à trois marteaux et de ferrage « à la française » pratiquée par la Garde républicaine aujourd'hui est attestée dès l'époque médiévale et de fait semble avoir peu évolué. Il en est de même en ce qui concerne les outils et leur appellation. Il faut noter que si, par le passé, les ma-

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

réchaux-ferrants fabriquaient leurs propres outils, depuis une trentaine d'années, cette pratique a disparu.

La connaissance approfondie des pathologies du pied du cheval a amené à adapter la pratique des maréchaux-ferrants de la Garde républicaine aux évolutions des fers orthopédiques, que ce soit en termes de formes ou de matériaux. Il en va de même pour les évolutions associées à la pratique du régiment de cavalerie sur les sols parisiens. Par exemple, si le revêtement particulièrement abrasif des pavés parisiens nécessite d'accorder une attention quotidienne aux pieds des chevaux et ce depuis plusieurs siècles, l'innovation des maréchaux-ferrants de la Garde républicaine est l'ajout depuis une dizaine d'années de pointes en tungstène sur la tête des clous, afin que les chevaux ne glissent pas lors des différents services d'honneur.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV.1. Viabilité

Vitalité

L'objet technique et historique que constitue la maréchalerie militaire s'est construit dans le temps long et dans une culture technique (sociale, politique, culturelle) qui lui était propre. La richesse des maréchaux-ferrants de la Garde républicaine est de réussir à continuer à le faire vivre dans une culture technique qui n'est plus celle d'il y a deux cents ans, à travers la pratique quotidienne de leur métier et les missions de représentations publiques (portes ouvertes de la Garde républicaine, visites des quartiers par des officiels, journées européennes du Patrimoine, etc.). La technique de forge à trois marteaux est essentielle au fonctionnement du régiment de cavalerie. En effet, elle permet la fabrication d'un stock de fer conséquent et surtout adéquat au travail spécifique des chevaux de la Garde républicaine sur les pavés de la capitale, que ce soit en termes de forme (les fers sont suffisamment couverts et épais pour amortir les chocs au niveau du pied du cheval) ou de résistance (le martelage à chaud produit un phénomène d'écrouissage, qui correspond au durcissement du métal sous l'effet de sa déformation plastique et de la concentration des molécules de fer). Associée à la technique de ferrure « à la française », elle permet également d'économiser les corps des maréchaux-ferrants et donc leur santé.

De façon à perpétuer le recrutement des maréchaux-ferrants qui seront porteurs de ces savoir-faire, les maréchaux-ferrants de la Garde républicaine entretiennent des liens privilégiés avec l'École de maréchalerie de Mirande dans le Gers. Seuls en France à exercer officiellement la technique de forge à trois marteaux et la ferrure « à la française », porteurs d'un savoir-faire unique au niveau international pour lequel ils sont régulièrement sollicités par des délégations étrangères comme la Garde rouge sénégalaise, les maréchaux-ferrants de la Garde républicaine sont détenteurs d'un patrimoine vivant.

Menaces et risques

L'atelier de maréchalerie de la Garde républicaine est lié au régiment de cavalerie et sa sauvegarde dépend de la sauvegarde même de cette unité, qui est la dernière unité montée des forces armées françaises. De plus, les pouvoirs publics, dans un souci de rationalisation des coûts pourraient être tentés de faire appel à des maréchaux-ferrants civils pour effectuer le travail. Détenteurs des diplômes de la maréchalerie civile, ces derniers n'acquièrent à aucun moment de leur formation les savoir-faire liés à la technique de forge à trois marteaux ou de ferrure « à la française », qui sont aujourd'hui inusités dans la pratique de la maréchalerie civile. Cela conduirait donc à une disparition de ces savoir-faire, qui n'ont jamais trouvé leur place dans l'écrit.

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Modes de sauvegarde et de valorisation

Publications imprimées

Quelques recherches sur la pratique des maréchaux-ferrants de la Garde républicaine sont intégrées à des publications plus générales sur le régiment de cavalerie, telles que l'ouvrage du colonel Jean-Louis Salvador, *La Cavalerie de la Garde républicaine* (Éditions Belin, 2007) ou bien l'article du lieutenant-colonel Gabriel Cortes, « La tradition équestre au régiment de cavalerie de la Garde républicaine » (*Revue de la Gendarmerie nationale*, 2018).

Manifestations

Outre la pratique quotidienne de la maréchalerie militaire propres à leur statut, les maréchaux-ferrants de la Garde républicaine ont également des missions de représentation publique et des missions d'honneur et de prestige. Elles se traduisent par des démonstrations auprès du grand public lors d'événements, tels que les Jeux équestres mondiaux de 2014, à Caen (Calvados), les portes ouvertes annuelles de la Garde républicaine, qui existent depuis 1979, ou les journées européennes du Patrimoine, qui ont lieu chaque année en septembre, ou bien encore pour des demandes spécifiques, comme celle de Valérie Nègre, professeur d'histoire des techniques à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qui a proposé une séance de travail *in situ* à ses étudiants de master en mars 2019. Il faut associer à ces démonstrations publiques les différentes visites des chefs d'État français et étrangers tout au long de l'année.

Vecteurs de communication

Le média internet est un vecteur de communication majeur dans le monde contemporain. Une page dédiée aux maréchaux-ferrants est disponible sur le site internet de la Garde républicaine (<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/garde-republicaine/Unites/Le-regiment-de-cavalerie/L-esca-dron-hors-rang/Marechalerie>) et sur son blog (<https://garderepublicaine.skyrock.com/1649375364-Marechal-ferrand-de-la-garde-republicaine.html>).

Des publications ponctuelles sont faites également sur la page facebook de la Garde républicaine : https://www.facebook.com/garde.republicaine/posts/522614694611147?comment_id=523032704569346&comment_tracking=%7B%22tn%22%3A%22R%22%7D

Il faut y associer une présence récurrente dans la presse écrite (*Le Parisien* du 4 janvier 2017, etc.) et dans les médias audiovisuels avec des reportages présentés sur différents supports :

- *Visites privées* du 14 septembre 2016 : https://www.youtube.com/watch?v=yQ_z03bDBiE
- *Le Parisien TV* de janvier 2017 : <https://www.dailymotion.com/video/x57c5do>
- *Investigations et enquêtes* du 28 juin 2018 : <https://www.youtube.com/watch?v=YbHV4ofiAAA>
- *Télématin* du 13 juillet 2018 : <https://www.france.tv/france-2/telematin/583565-faune-les-chevaux-de-la-republique.html>

Modes de reconnaissance publique

Pour ses savoir-faire en matière d'artisanat, la Garde républicaine a reçu le prix de l'Excellence française, soutenu par les pouvoirs publics et plusieurs ministères, dont ceux de la Culture et de la Défense, qui distingue chaque année depuis 2009 des sociétés et des institutions qui, par leur talent, leur créativité et leur capacité d'innovation, participent au rayonnement de la France.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées

- Ajouter à la liste officielle des Métiers d'art la profession de maréchal-ferrant.
- Faire reconnaître ces savoir-faire par l'Unesco : le colonel Alain Puligny et le lieutenant Christelle Kermarc avaient réalisé en 2016 un travail préparatoire à partir de la fiche d'inventaire du patrimoine culturel immatériel en France proposée par le ministère de la Culture pour inscrire ces savoir-faire sur la Liste représentative du Patrimoine immatériel de l'humanité.
- Proposer des circuits sur le thème des métiers artisanaux de la Garde républicaine, autour de la pratique de technique traditionnelle.
- Intégrer des options au diplôme de maréchal-ferrant pour apprendre la technique de forge à trois marteaux et la mettre en avant dans les formations déjà existantes.
- Organiser des visites de scolaires en formation générale ou technique pour faire découvrir l'univers de la maréchalerie militaire et susciter des vocations par la découverte d'un métier artisanal, d'une technique.

IV.4. Documentation à l'appui

Inventaires réalisés liés à la pratique

Les sources principales concernant la maréchalerie militaire et plus spécifiquement celle de la Garde républicaine sont conservées par le Service historique de la Défense. Elles concernent essentiellement le fonctionnement de l'institution entre 1871 et 1946.

Celles concernant la technique de forge à trois marteaux sont essentiellement audiovisuelles, sous forme de reportages télévisés ou d'entretiens avec des gardes maréchaux-ferrants.

Bibliographie sommaire

Bruneau Roland, « La Maréchalerie dans la Grande Guerre », *Bulletin de la Société française d'histoire de la Médecine et des Sciences vétérinaires*, n° 10, 2010, p. 49-63.

Cortes, Gabriel, « La tradition équestre au régiment de cavalerie de la Garde républicaine », *Revue de la Gendarmerie nationale*, 3^e trimestre, 2018, p. 151-157.

Daugerias, Frédéric, « Le régiment de cavalerie de la Garde républicaine », *In situ. Revue des patrimoines*, n° 27, novembre 2015, en ligne : <https://journals.openedition.org/insitu/12160> (consulté le 28 octobre 2019).

Delperier, Paul, *Manuel du maréchal-ferrant, comment on forge le fer à cheval*, Paris, Jean-Baptiste Baillière et fils, 1909.

Dolbeau, Monique, « Visibilité et invisibilité du travail dans la maréchalerie », *Ethnographiques.org*, n° 23, 2011, en ligne : <http://www.ethnographiques.org/IMG/pdf/ArDolbeau.pdf> (consulté le 28 octobre 2019).

Dronne, Aline, « Transmission des savoir-faire dans les métiers d'art. Une action collective pour favoriser les collaborations intergénérationnelles », *La Revue des conditions de travail*, n° 2, 2015.

Le Besco, Joël Étienne, « Contribution à l'étude de la maréchalerie : la ferrure à la Garde républicaine de Paris », Thèse de doctorat vétérinaire, sous la direction de M. Kenesi, Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), Créteil, 1979.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Peillon, Antoni, *Traité de maréchalerie rationnelle et pratique ; premiers soins à donner au cheval*, Paris, Jean-Baptiste Baillièrre et fils, 1925.

Pierrad, Marion, « La Cavalerie de la Garde républicaine », Thèse de doctorat en école vétérinaire, sous la direction de Gabriel Cuevas-Ramos, Toulouse, École vétérinaire de Toulouse, 2008.

Salvador, Jean-Louis, *La Cavalerie de la Garde Républicaine*, Paris, Belin, 2007.

Seguenot, Patrick, « Sous le plumet rouge. Nos métiers d'art », *Bulletin de liaison de la Garde républicaine*, n° 109, Paris, 2005.

Vergnes, Florence, *Les Chevaux de la Garde*, Paris, Lavauzelle, 1992.

Filmographie sommaire

– *Caen : la Garde républicaine aux JEM*, prod. France 3, septembre 2014, 3 min 24, en ligne : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/2014/09/01/caen-la-garde-republicaine-en-demonstration-au-village-des-jeux-equestres-mondiaux-541578.html>

– *La Fabrication du fer à cheval*, réal. Blandine Brill, prod. École des hautes études en sciences sociales (EHESS)/Centre audiovisuel de l'Université René-Descartes-Paris IV, 1989, 9 min, en ligne : <https://www.dailymotion.com/video/x12ggwb>

– « Les coulisses de la Garde républicaine », *Investigations et Enquêtes*, réal. Julia Le Correc, Nicolas Moscara, Richard Montrobert, prod. Productions Tony Comiti, juin 2018, 1 h 28, en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=YbHV4ofiAAA>

– « Les coulisses de la Garde républicaine à cheval », *Visites privées*, prod. France 2, septembre 2016, 13 min 17, en ligne : https://www.youtube.com/watch?v=yQ_z03bDBiE

– « Mains et merveilles : documentaire sur les métiers d'art. Le métier de maréchal ferrant : Franz Pleignet », *Téléparis*, réal. Raynal Pellicer et Fredy Busso, prod. Stéphane Simon, 6 min 02, en ligne : <https://www.dailymotion.com/video/x1byu6d>

Sitographie sommaire

– Site internet de la Garde républicaine :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/garde-republicaine/Unites/Le-regiment-de-cavalerie/L-esca-dron-hors-rang/Marechalerie> [consulté le 14 octobre 2019]

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

Placée au sein du cadre militaire de la Garde républicaine, la démarche d'inventaire a respecté la hiérarchie inhérente à l'institution, par une rencontre préalable du colonel Laurent Vidal, délégué au patrimoine à la direction générale de la Gendarmerie nationale, et du commandant Jean-François Nativité, son adjoint. Ces premiers échanges ont permis de circonscrire le projet en termes de datation et de lieu, ainsi que d'obtenir les noms des personnes ressources.

Le deuxième entretien s'est fait avec le lieutenant-colonel Gabriel Cortes, commandant du régiment en second de cavalerie et a permis de mettre en lumière les métiers rares de la Garde républi-

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

caine, dont fait partie la maréchalerie, au même titre que la fanfare de cavalerie, la sellerie-bourellerie et les casquiers. Il est devenu notre référent pour le projet.

Le colonel en retraite Jean-Louis Salvador, président du Musée de la Gendarmerie et ancien commandant du régiment de cavalerie (2000-2005), a mis en avant, en sa qualité de témoin de l'évolution d'un métier du XX^e siècle rapporté aux lois sociales du XXI^e siècle, les enjeux de la conservation de ces savoir-faire traditionnels de la maréchalerie de la Garde républicaine.

Le chef d'escadron Pierre Lamarre, officier de communication de la Garde républicaine, a permis de réaliser l'enquête ethnologique auprès des maréchaux-ferrants du Quartier Carnot. L'adjudant Fabrice Bourdeau, rattaché à la Communication de la Garde républicaine, a accompagné les enquêtes et apporté son concours lors de l'enquête ethnologique.

L'enquête proprement dite a été conduite auprès de l'adjudant-chef Frantz Pleignet, chef de forge, et du garde Zaltsman, maréchal-ferrant, tous deux au Quartier Carnot, esplanade Saint-Louis, 75012 Paris.

V.2. Soutiens et consentements reçus

Tous les interlocuteurs rencontrés ont soutenu la démarche d'inventaire menée. Ils apparaissent sur tous les supports multimédia remis avec la présente fiche d'inventaire : 47 fichiers image, 12 fichiers audio et 1 fichier vidéo (mp4) intitulé *Pratiques et atelier. Les savoir-faire de la maréchalerie de la Garde républicaine*, réal. Anne-Sophie Rieth et Amélie Janklewicz, montage Bruno Rieth, 2019, 23 min 37.

VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

VI.1. Rédacteur(s) de la fiche

RIETH Anne-Sophie, doctorante en histoire des techniques (IHMC – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/CNRS/ENS), Centre Malher, 9 rue Malher, 75004 PARIS, 01.44.73.33.73, 06.13.97.18.48, Anne-Sophie.Rieth@univ-paris1.fr

VI.2. Enquêteur(s) ou chercheur(s) associés ou membre(s) de l'éventuel comité scientifique instauré

RIETH Anne-Sophie, doctorante en Histoire des techniques (IHMC – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/CNRS/ENS)

JANKLEWICZ Amélie, étudiante en master 2 « Patrimoine culturel et technique » (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne-Conservatoire national des Arts et Métiers)

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Forge du Quartier Carnot, Esplanade Saint-Louis, 75012 Paris / 30 juillet 2019

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

VI.3. Données d'enregistrement

Date de remise de la fiche

28 octobre 2019

Année d'inclusion à l'inventaire

2019

N° de la fiche

2019_67717_INV_PCI_FRANCE_00446

Identifiant ARKH

<uri>ark:/67717/nvhdhrrvswvk25h</uri>